

**Procès-Verbal  
de la réunion du Conseil Municipal  
Du lundi 27 mai 2024 à 19h00**

---

L'an 2024, le 27 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Guillon-Terre-Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle de réunion de la mairie de la commune historique de Guillon sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GROGUENIN.

**Etaient présents :**

Anne CHANCEREL, Cédric CHAVENAY, Stéphane DOREY, Agnès FOURNIER, Marie-Laure GRIMARD, Jean-Louis GROGUENIN, Jean- François IMBERT, Christelle LABILLE, Jean-Paul MOIRON, Baptiste PERROT, Catherine PETIT, Pierre-Yves ROY, Christian SCHILTZ, Daniel THORET.

**Absents excusés :** Anne ALLOU, Emmanuel CHEVILLOTTE.

**Absent :** Fabien ASSIER.

**Pouvoir :** Emmanuel HIVERT à Jean-François IMBERT.

Conseillers en exercice	18
Conseillers présents	14
Conseiller ayant donné un pouvoir	1
Date de la convocation	14 mai 2024
Date de mise en ligne de la liste des délibérations	30 mai 2024

**14 présents et 1 pouvoir**

Le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR**

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Adoption et approbation du procès-verbaux des séances de conseil municipal précédents
3. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
4. Travaux
  - a. Rénovation des logements communaux
  - b. Réhabilitation de la STEP de Guillon – travaux de mise en conformité du réseau sur le domaine public :
    - i. Modification des demandes de subventions
    - ii. Avenant à la maîtrise d'œuvre
  - c. Projet de création de 2 centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux
  - d. Rénovation du parc d'éclairage public
5. Vérifications électriques périodiques annuelles
6. Contrôle aire de jeux
7. Transports scolaires : renouvellement de convention circuit 406
8. Renouvellement du contrat de prestation de services pour le suivi et l'entretien – réseau d'assainissement et STEP de Guillon
9. Subvention complémentaire à l'association SPOT
10. Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Pierre-Yves ROY est nommé secrétaire de séance.

**2. ADOPTION ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Les procès-verbaux des séances de conseil municipal des 27 février et 2 avril sont approuvés à l'unanimité.

**3. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION**

### **Achat d'un plateau de coupe**

Un nouveau modèle de plateau de coupe avec éjection arrière a été acheté pour le tracteur tondeuse Iseki. Ce modèle sera plus adapté aux différents types de tontes réalisés sur notre commune. Cet achat s'élève à 2700 € HT. Il a été effectué auprès de Morvan Motoculture à Avallon.

### **Plans d'évacuation des locaux et alarme incendie**

A la suite des travaux de la mairie il convient de mettre à jour le plan d'évacuation des locaux. Une mise à jour du plan pour la salle des fêtes de Vignes et du local technique est également nécessaire. L'alarme incendie du local associatif à Maison Dieu est hors service. Un devis a été accepté auprès de la société SOLUTION INCENDIE pour ces prestations. Il s'élève à 699.80 € HT.

### **Achat d'une tondeuse**

Les tondeuses du service technique sont vieillissantes et des pannes surviennent régulièrement. Une nouvelle tondeuse débroussaileuse a été achetée auprès de MORVAN MOTOCULTURE. Cet achat s'élève à 2500 € HT.

## **4. TRAVAUX :**

### **a. RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

#### **Constat et détermination des projets de rénovation**

Madame GRIMARD informe qu'avec la [loi Climat et résilience](#) promulguée le 22 août 2021, le gouvernement fait de l'éradication des passoires énergétiques un enjeu majeur.

Face à la flambée des coûts de l'énergie, la commission finances – travaux et projets du 22 février, il a été décidé la rénovation énergétique des logements communaux suivants le classement DPE.

Depuis le calendrier de mise en œuvre :

Le critère de décence énergétique évolue au fil du temps.

De ce fait, pour être qualifié de « décent » un logement devra :

- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la location des logements classés G + (qui plus de 450 kWh.m<sup>2</sup> / an d'énergie finale) est interdite,
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avoir au moins la classe G du DPE ;
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028, avoir au moins la classe F du DPE ;
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2034, avoir au moins la classe E du DPE.

Une campagne de DPE et d'audits énergétiques a été réalisée.

Voici le classement des logements :

- 11 Rue du Pont à Guillon = F
- 13 Rue du Pont à Guillon = D
- 4 Ruelle de l'Abreuvoir à Guillon = D
- 2 Route de Toutry à Vignes = D
- 6 Rue de Montréal à Trévilly = E
- 34 Rue Henri Sannejouand – Maison Dieu à Sceaux = G

Compte tenu du classement énergétique de notre parc de logements locatifs, il est proposé de prioriser la rénovation comme suit :

- 1) 34 Rue Henri Sannejouand – Maison Dieu à Sceaux
- 2) 11 Rue du Pont à Guillon
- 3) 6 Rue de Montréal à Trévilly
- 4) 2 Route de Toutry à Vignes
- 5) 4 Ruelle de l'Abreuvoir à Guillon
- 6) 13 Rue du Pont à Guillon

### **Maitrise d'œuvre et les études :**

Le lancement de cette campagne de rénovation nécessite la consultation de plusieurs entreprises par corps de métier.

Afin de nous accompagner dans cette phase (rédaction du dossier de consultation des entreprises, marché public, analyse des devis, suivi de chantier) nous avons sollicité un devis pour la maitrise d'œuvre auprès de Qbis architecture (Mr BISBROUCK).

Cette mission devra s'accompagner d'un bureau d'études afin de répondre aux exigences de qualité énergétiques du fonds vert et de la DETR.

### **Demandes de subventions :**

Les travaux de rénovation énergétiques des logements communaux sont éligibles à la DETR au taux de 30 % et au fonds vert si la réduction d'au moins 40% de la consommation énergétique est visée.

A noter qu'il conviendra de tenir compte des loyers perçus sur 3 ans.

Il est précisé qu'en plus des préconisations de travaux des audits il faudra tenir compte des travaux induits non chiffrés dans les audits.

*Monsieur GROGUENIN dit qu'une réduction de la facture énergétique permettait aux locataires d'être plus à l'aise pour le paiement des charges locatives.*

### **b. REHABILITATIONS DE STATION D'EPURATION DE GUILLON – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU RESEAU SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Madame GRIMARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe souhaite faire le point sur ce dossier :

#### Les obligations

Un contrôle de la station d'épuration visant à vérifier le respect des normes de rejet des stations d'épuration a été effectué par la DDT en octobre 2017.

Il a mis en évidence divers manquements malgré un niveau de rejet conforme à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

#### Le démarrage de l'opération

La commune a décidé par délibération en date du 13 décembre 2018 de lancer l'opération de réhabilitation du service Assainissement.

Elle sera réalisée sous la Charte de qualité de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

#### L'assistance à maitrise d'ouvrage

L'assistance à maitrise d'ouvrage a été confié à Philippe CANAULT CONSULTING en début d'année 2018.

#### Les études

- Le marché pour les études liées à la réhabilitation de STEP a été lancé en mars 2020.
- Les études ont débuté en septembre 2020. Elles se sont terminées en fin d'année 2022.

#### La maitrise d'œuvre

- Un marché pour la maitrise d'œuvre a été lancé en septembre 2022 pour 2 phases (phase 1 : travaux de mise en conformité des réseaux et branchements privés / phase 2 : traitement des eaux usées)
- L'entreprise JDDBE a été retenue pour la maitrise d'œuvre et un ordre de service a été émis pour le 3 janvier 2023.
- Le travail préparatoire au lancement du marché pour les travaux de mise en conformité s'est déroulé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour aboutir à un marché de travaux qui devait être lancé en mai / juin 2023.
- Après plusieurs mois sans contact, une relance a été faite auprès de JDDBE en septembre 2023.
- A la suite du départ de l'agent en charge de notre dossier, celui-ci a été mis en attente,
- Octobre 2023 une nouvelle équipe a été constituée,
- Compte tenu du fait qu'il y a eu plusieurs mois de retard, nous avons envisagé l'application de pénalités d'un montant de 5800 €.

-

#### Le marché de mise en conformité du réseau

- En octobre 2023, nous avons reçu un projet de marché pour la mise en conformité des réseaux sur le domaine public et privé,
- Après plusieurs échanges, le marché a été lancé en novembre 2023 avec une remise des plis pour le 15 janvier 2024,
- JDBE a effectué une analyse et a remis son rapport le 22 février 2024,
- Une phase de négociation pour le lot « branchements privés » a été faite en avril,
- Début avril nous avons délibéré pour solliciter des subventions suivant le résultat du marché pour le lot « travaux sur le domaine public ».

#### Les difficultés rencontrées

- Un retard de plusieurs mois dans la phase marché de travaux car JDBE manquait de personnel,
- La contestation par JDBE des pénalités applicables,
- L'envoi par JDBE, 15 jours après la réunion du conseil municipal, d'un avenant lié au réajustement des honoraires suivant les résultats du marché,
- Un retard lors du montage des dossiers de demande de subventions,
- Difficultés de communication.

#### La conciliation

Compte tenu du fait que la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pourrait mettre la commune dans l'embarras (retard des travaux, perte de temps...), il a été décidé une rencontre avec le directeur de JBDE vendredi 3 mai.

#### Les accords

A la suite de cette réunion, il a été acté :

- La présentation aux membres du conseil municipal de l'avenant de réajustement des honoraires de JDBE suivant les résultats du marché,
- La mise en attente de l'application des pénalités,
- La modification du plan de financement de l'opération par une nouvelle délibération,
- La visite des branchements privés par l'entreprise qui sera retenue afin d'établir des devis définitifs et de faire signer les conventions,
- La finalisation par JDBE des dossiers de demandes de subventions,
- Demande aux entreprises d'une prolongation du délai de validité des offres.

#### **i. REHABILITATIONS DE STATION D'EPURATION DE GUILLON – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU RESEAU SUR LE DOMAINE PUBLIC : MODIFICATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Lors de notre assemblée du 4 avril dernier nous avons sollicité des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Préfecture au titre de la DETR 2024.

L'estimatif de ces travaux sur le domaine public est de 188 126.91 € HT,

Il se décompose en 2 parties :

- Travaux sur le réseau d'assainissement estimés à 82 867.35 € HT
- Travaux sur le réseau pluvial estimés à 105 259.56 € HT

La maîtrise d'œuvre concernant l'assainissement est estimée à 19 820.63 € HT (13 214.76 € HT honoraires initiaux + 6 605.87 € HT avenant pour l'ajustement aux prix du marché)

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage est estimée à 3 750 € HT pour la phase projet et 750 € HT pour la phase exécution.

Les travaux sur le réseau d'assainissement peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et l'état via le dispositif DETR suivant le plan de financement suivant :

Les plans de financement doivent être modifiés compte tenu de la proposition d'ajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre.

#### Plan de financement pour l'AESN et de la DETR

Dépenses	Estimatif en € HT	Recettes	Taux	Base éligible	Montant
Travaux d'assainissement sur le domaine public	82 867 €	DETR	30 %	91 959 €	27 588 €
Imprévus sur travaux 3%	2 486 €	DETR (déjà accordée sur AMO et MO hors avenant)	30 %	39 932 €	11 980 €
Maitrise d'œuvre (phase projet)	22 217 €				
Maitrise d'œuvre (phase exécution)	13 215 €	AESN	50 %	105 924 €	52 962 €
Avenant n°1 à la maitrise d'œuvre (phase projet)	6 606 €	AESN (déjà accordée sur phase projet AMO et MO hors avenant)	50 %	25 967 €	12 984 €
Assistance à la maitrise d'ouvrage (phase projet)	3 750 €				
Assistance à la maitrise d'ouvrage (phase exécution)	750 €	Autofinancement	20 %	131 891 €	26 378 €
<b>TOTAUX</b>	<b>131 891 €</b>				<b>131 891 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote**

**Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,**

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'AESN au taux de 50 %,

**SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif DETR 2024 au taux de 30 %,

**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision,

**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ii. **REHABILITATIONS DE STATION D'ÉPURATION DE GUILLON – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU RESEAU SUR LE DOMAINE PUBLIC : AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Les résultats, après négociation, du marché d'appel d'offres pour les travaux de mise en conformité sont les suivants :

- Lot 1 travaux sur le domaine public : 188 126.91 € HT,
- Lot 2 travaux sur le domaine privé : 27 000 € HT.

Il convient d'ajuster le montant des honoraires de la maitrise d'ouvrage suivant ces montants par un avenant n°1.

Compte tenu du retard accumulé, l'entreprise JDBE abaisse son taux d'honoraires à 6.20% au lieu de 6.80 %  
Montant de l'avenant 6 605.87 € HT.

Les honoraires totaux pour la tranche 1 « réhabilitation des réseaux » sont ainsi portés à 19 820.63 € HT.

Madame GRIMARD propose :

- D'accepter cet avenant,
- D'autoriser Le Maire à signer l'avenant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote**

**Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,**

**ACCEPTÉ** l'avenant de JDBE d'un montant de 6605.87 € HT,

**AUTORISE** Le Maire à signer l'avenant,

**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision,

**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

c. **PROJET DE CREATION DE 2 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur ROY informe l'assemblée que, conformément à notre délibération du 27 septembre 2023, la société STARENCO a travaillé sur notre dossier de création de centrales photovoltaïques sur nos bâtiments communaux (préau de la mairie et salle des fêtes de Guillon).

Les estimatifs sont :

- Projet préau mairie : 19 000 € (15 833 € HT)
- Projet salle des fêtes de Guillon : 37 500 € (31 250 € HT)

Une consultation d'entreprise a été publiée le 15 mars.

9 entreprises ont été consultées pour ce projet :

- ENSIO
- GILLES BLOIS
- J2M
- JOBARD
- LAPIERRE
- MV THERMIQUE
- ROYER – POUILLY
- SPARK ELECTRICITE
- S&D

GILLES BLOIS, J2M et LAPIERRE ont indiqué ne pas candidater à ce dossier. JOBARD, MV THERMIQUE, SPARK ELECTRICITE et S&D n'ont pas répondu. ROYER a indiqué vouloir répondre, mais finalement n'a pas envoyé son offre.

Seule, l'entreprise ENSIO, nous a fait parvenir son offre.

Note concernant l'item qualitatif : 26.50/36 points.

Suivant l'analyse des offres effectuée par STARENCO, il est proposé de retenir l'offre de la société ENSIO :

#### **Préau mairie**

- Installation de panneaux photovoltaïques : 17 777.40 € HT
- Option extension de garantie 20 ans pour l'onduleur : 320 € HT
- Option pour la base de vie : 625 € HT
- Contrat de maintenance annuelle 1 235 € HT
- Passage curatif à la demande 260 € HT

#### **Salle des fêtes de Guillon**

- Installation de panneaux photovoltaïques : 28 808.05 € HT
- Option extension de garantie 20 ans pour l'onduleur : 430 € HT
- Option pour la base de vie : 625 € HT
- Contrat de maintenance annuelle 1 235 € HT
- Passage curatif à la demande 260 € HT

Précisions sur les options :

- « Base de vie » nous pourrions mettre à disposition un local
- « Extension de garantie pour l'onduleur » cette garantie semble déjà comprise dans le devis et que les garanties ne couvrent qu'une prise en charge sur un défaut,

Mr ROY dit qu'il convient d'attendre pour la souscription du contrat de maintenance la fin des travaux.

Compte tenu de cette analyse il est proposé

- De retenir le devis de la société ENSIO pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le préau de la mairie et la salle des fêtes,
- D'autoriser Le Maire à signer les devis,
- D'autoriser Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote**

**Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,**

**ACCEPTE** les devis de l'entreprise ENSIO pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le préau de la mairie et la salle des fêtes de Guillon,

**AUTORISE** Le Maire à signer les devis,

**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision,  
**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **d. RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur SCHILTZ rappelle que lors de la commission finances – travaux et projets du 22 février, il a été décidé de rénover partiellement le parc d'éclairage public.

Nous avons reçu 2 devis pour le passage au système LED.

Entreprise ALPHA TP :

Secteurs de Cisery, Guillon, Perrigny, Courterolles et 3 armoires : **90 855.10 € HT**

Entreprise CITEOS

Secteurs de Cisery, Tronçois, Guillon, Cormarin, Montot, Courterolles, Perrigny, Vignes, Sceaux et rénovation en rétrofit (le principe de Rétrofit correspond à la réutilisation d'un luminaire normalement utilisé avec d'anciennes lampes halogènes ou tubes fluorescents par un remplacement en LED lampe) des secteurs du Velle-rot et de Maison Dieu : **99 999 € HT**

Il est proposé :

- De retenir l'offre de l'entreprise CITEOS,
- D'autoriser Le Maire à signer le devis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote**

**Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,**

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise CITEOS qui couvre l'ensemble de notre parc contrairement à l'offre de l'entreprise ALPHA TP,

**AUTORISE** Le Maire à signer le devis,

**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision,

**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **5. VERIFICATIONS ELECTRIQUES PERIODIQUES ANNUELLES**

Monsieur GROGUENIN rappelle que nous avons l'obligation de faire réaliser une vérification périodique annuelle des installations électriques de nos bâtiments communaux (arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications des installations électriques).

Cette vérification doit avoir lieu dans tous les établissements ouverts au public et aux travailleurs.

Ce contrôle général périodique permet d'évaluer et maîtriser les risques électriques et d'identifier les défaillances possibles sur les installations. Il s'agit d'un contrôle préventif permettant de limiter les risques d'incendie provoqués par une panne, une surchauffe ou un élément défaillant de l'électricité.

Notre parc d'établissements est composé de :

##### **Vignes**

Ancienne mairie  
Salle des fêtes  
Eglise

##### **Cisery**

Ancienne mairie  
Salle communale  
Eglise

##### **Guillon**

Mairie  
Eglise  
Agence postale  
Salle des fêtes  
Les locaux techniques

##### **Trévilley**

Salle communale  
Ancienne mairie  
Eglise

##### **Sceaux**

Ancienne mairie  
Eglise  
Salle des fêtes

Suivant cette obligation nous avons demandé des devis auprès des sociétés :

- DS CONTROLES = 880 € HT par an (contrat sur 3 ans),
- VERITECH = 2965 € HT par an (contrat de 3 ans).

Il est proposé de :

- Retenir l'offre de DS CONTROLES,

- Autoriser Le Maire à signer le contrat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote  
Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,  
ACCEPTE** le devis de l'entreprise DS CONTROLES,  
**AUTORISE** Le Maire à signer le devis,  
**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision,  
**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **6. CONTROLE AIRE DE JEUX**

Madame GRIMARD informe que, conformément au décret du 18 décembre 1996, nous avons fait réaliser en 2023 un contrôle des équipements de notre aire de jeux située à Guillon.  
Ce diagnostic permet d'effectuer les contrôles de sécurité et les plans de maintenance réguliers.

La société SOLEUS, qui a réalisé cette mission en 2023, nous propose un contrat de prestations de service d'un an renouvelable par tacite reconduction sur une durée maximum de 3 ans.

### **Détail des prestations :**

Années 2024 et 2025	
Forfait d'intervention pour le contrôle d'équipements sportifs et récréatifs	250 € HT / an
Contrôle annuel principal d'un jeu pour enfant avec utilisation des gabarits	
Année 2026	
Forfait d'intervention pour le contrôle d'équipements sportifs et récréatifs	310 € HT / an
Contrôle annuel principal d'un jeu pour enfant avec utilisation des gabarits	
Détermination de la hauteur de chute critique d'un sol amortissant autour d'un jeu pour enfant	

Pour rappel la création de l'aire de jeux a eu lieu en 2021.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de :

- Contractualiser avec la société SOLEUS pour une durée de 3 ans,
- D'autoriser Le Maire à signer le contrat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote  
Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,  
ACCEPTE** le devis de l'entreprise SOLEUS,  
**AUTORISE** Le Maire à signer le devis,  
**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision,  
**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **7. TRANSPORTS SCOLAIRES : RENOUELEMENT DE CONVENTION CIRCUIT 406**

Madame GRIMARD rappelle que lors de notre assemblée du 20 mai 2021 nous avons délibéré favorablement pour le renouvellement de la convention 2021-2023 de participation aux frais à l'arrêt dérogatoire à Tréviselot sur le circuit n°406.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 août 2023.

La Région a lancé un marché pour le ramassage scolaire et nous propose de conventionner pour la période 01-09- 2023 au 31-08-2030.

Base financière :

- 11 km supplémentaires,
- Tarif 0.81€ HT du km
- Coût pour 2023-2024 : 1550.34 €

*Pour rappel le coût pour 2022-2023 était de 1744.74 € HT.*

Afin de permettre aux familles concernées par ce ramassage scolaire de continuer à bénéficier de ce service il est proposé de :

- Accepter les conditions financières,
- Conventionner pour la période 2023-2030,
- Autoriser Le Maire à signer la convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote**

**Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,**

**ACCEPTE** les conditions financières liées au renouvellement de la convention ci-dessus énoncée,

**CONVENTIONNE** pour la période 2023-2030,

**AUTORISE** Le Maire à signer la convention,

**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision,

**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**8. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE SUIVI ET L'ENTRETIEN – RESEAU ASSAINISSEMENT ET STEP DE GUILLON**

Madame GRIMARD présente le contrat de prestation de services avec SUEZ pour les installations d'assainissement de Guillon concernant :

- Le suivi et l'entretien électromécanique,
- Les interventions de dépannage,
- La facturation et l'encaissement de la redevance d'assainissement,
- La rémunération du prestataire

Est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Un renouvellement est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 26 mois.

Les conditions financières portent sur la base d'une facturation de 266 clients du service d'assainissement, avec le service d'eau potable, deux fois par an.

Les conditions économiques au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 14 918 € HT/ an.

Pour mémoire la prestation payée au titre de l'année 2023 est de 15 704.21 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- D'accepter le renouvellement du contrat,
- D'autoriser Le Maire à signer le contrat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote**

**Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,**

**ACCEPTE** le renouvellement du contrat de prestation avec SUEZ,

**AUTORISE** Le Maire à signer le contrat,

**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision,

**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**9. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION SPOT**

Lors des dernières inondations, l'association SPOT est venue en aide aux sinistrés évacués de leur domicile, en leur apportant des repas.

Pour permettre de dédommager financièrement l'association de cette action il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, passe au vote**  
**Et à 15 pour, 0 abstention, 0 contre,**  
**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 150 € à SPOT,  
**CHARGE** Le Maire de notifier cette décision,  
**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

### **Mise en accessibilité du cimetière et de l'église de Trévilly**

Madame GRIMARD rappelle que le programme des agendas pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) s'est terminé en fin d'année 2023.

La mise en accessibilité du cimetière et de l'église de Trévilly comporte des contraintes techniques et géographiques.

Une visite des lieux par les délégués départementaux de l'association des paralysés de France, membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité a eu lieu vendredi 17 mai.

Des préconisations ont été proposées :

- Création d'une plateforme vers la barrière du haut pour permettre des manœuvres,
- Enlever les surplus de gravillon,
- Mettre en place un aménagement en bois pour accéder à l'église par la petite porte sur le côté.

### **Projet de création d'un espace multiservices et de gîtes**

Madame GRIMARD précise que le projet de création d'un espace multiservices et de gîtes va être prochainement relancé.

Ces travaux ont montré leur complexité lors de la 1<sup>ère</sup> phase.

Pour nous soutenir dans toutes les démarches, il semble nécessaire de nous faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission nous permettrait d'avoir un soutien pour les études (choix du mode de chauffage...) la consultation de la maîtrise d'œuvre mais également pour l'élaboration des scénarii, un cadre juridique...

Quelques contacts ont été pris pour cette mission, notamment auprès de l'ATD, mais son délai d'intervention est très long car leur cahier de commandes est chargé.

### **Parc photovoltaïque sur la Montagne de Verre et de la Grande Craie**

Monsieur GROGUENIN apporte quelques précisions sur l'avancement du 1<sup>er</sup> projet de création du parc photovoltaïque sur la Montagne de Verre :

- Dans un souci de sécurité pour les randonneurs le tracé sur chemin de randonnée sera modifié pendant les travaux,
- EDF aura à charge toute la signalétique de ces changements,
- En accord avec l'association Terre de Légendes, un tracé provisoire sera mis en place,
- Une réunion a eu lieu pour le principe de compensation : une pâture avec des moutons sera mise en place sur la partie Montfault. Ce système permettra un entretien naturel de la zone, réduisant les risques d'incendie.
- Plusieurs portillons de passage seront installés pour permettre aux randonneurs de circuler sur le chemin dans la pâture.
- Le tracé pour le raccordement au poste source d'Avallon est en cours de réflexion.
- Une demande de préservation d'un maximum d'arbres pour le raccordement a été fait.
- Le bail avec LUXEL a été signé
- Le bail avec EDF est en attente car il y a encore une condition suspensive liée au financement qui devrait être levée le 26 juin 2024.

### **Antenne de téléphonie mobile**

Une réunion technique sur le terrain a eu lieu la semaine dernière.

La phase de repérage avec le géomètre débutera prochainement.

Le raccordement électrique risque d'être long car une extension de réseau par le SDEY doit être faite, Un groupe électrogène d'alimentation de l'antenne pourra être installé au besoin. Faisant l'objet d'une installation dans le cadre du « New Deal », celle-ci se fera dans un délai maximum de 2 ans.

### **Ville à joie**

La manifestation « Ville à joie » qui a eu lieu mercredi 22 mai c'est bien déroulé. 15 stands ont été présentés.

### **Subvention groupe scolaire de Guillon**

Monsieur ROY demande si les subventions attribuées au groupe de scolaire de Montfaut ont été versées ?

Madame GRIMARD lui répond que oui car 2 projets ont été déposés conformément à notre souhait.

### **Travaux au groupe scolaire de Guillon**

Monsieur GROGUENIN dit que les travaux d'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire vont débuter prochainement. Des bungalows seront installés à proximité pour recevoir les différentes salles de classe si cette décision est probablement validée par le Communauté de Communes du Serein.

### **Horaire de réunion du conseil municipal**

Monsieur CHAVENAY demande s'il serait possible que les réunions du conseil municipal aient lieu plus tard.

L'horaire de 19h30 est acté.

*Séance levée à 20h35*

### **Liste des délibérations**

2024-022 : Réhabilitation de la STEP de Guillon – travaux de mise en conformité du réseau sur le domaine public - Modifications des demandes de subventions

2024-023 : réhabilitation de la STEP de Guillon - Avenant à la maîtrise d'œuvre

2024-024 : Projet de création de 2 centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux

2024-025 : Rénovation du parc d'éclairage public

2024-026 : Vérifications électriques périodiques annuelles

2024-027 : Contrôle aire de jeux

2024-028 : Transports scolaires : renouvellement de convention circuit 406

2024-029 : Renouvellement du contrat de prestation de services pour le suivi et l'entretien – réseau d'assainissement et STEP de Guillon

2024-030 : Subvention complémentaire à l'association SPOT

Le Maire,  
Jean-Louis GROGUENIN



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Yves ROY

